

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 FÉVRIER 2010

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mascouche tenue le 8 février 2010 à 19 h 30 au 3038, chemin Sainte-Marie, Mascouche.

Sont présents :

Sous la présidence de	monsieur le maire Richard Marcotte
District 1, Louis-Hébert	monsieur le conseiller Normand Pagé
District 2, Laurier	madame la conseillère Lise Gagnon
District 3, Le Gardeur	monsieur le conseiller Jacques Tremblay
District 4, La Vérendrye	monsieur le conseiller Donald Mailly
District 5, Du Coteau	monsieur le conseiller Sylvain Picard
District 6, Des Hauts-Bois	madame la conseillère Chantal Laurin
District 7, Du Rucher	madame la conseillère Nathalie Fillion
District 8, Du Manoir	madame la conseillère Denise Paquette

Autres présences :

Directrice générale adjointe	madame Isabella Cellini
Trésorier	monsieur Michel Gobeil
Greffier et directeur des services juridiques	monsieur Yvan Laberge

LA SÉANCE EST MAINTENANT OUVERTE.

100208-1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Donald Mailly appuyé par madame la conseillère Denise Paquette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire reproduit ci-après, avec l'ajout des points 19 et 20 :

1. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 février 2010
2. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 18 janvier 2010 et des séances extraordinaires du 25 janvier 2010
3. Approbation d'une lettre d'entente concernant les services aux sinistrés à intervenir entre la Société canadienne de la Croix-Rouge et la Ville
4. Adjudication du contrat MAS-2009-1596 relatif au fauchage des hautes herbes sur les terrains de la Ville
5. Adjudication du contrat MAS-2009-1595 relatif au fauchage des bords de routes
6. Adjudication du contrat MAS-2009-1598 relatif au scellement de fissures sur diverses rues

7. Adjudication du contrat MAS-2009-1599 relatif à la fourniture de services d'électriciens selon des taux horaires
8. Adjudication du contrat MAS-2009-1600 relatif à la fourniture de béton bitumineux
9. Avis de présentation du Règlement numéro 1152 décrétant un emprunt de 40 000 \$ pour payer les frais de refinancement de divers règlements
10. Demandes de dérogation mineure au règlement numéro 1103 sur le zonage
11. Octroi d'aide et d'assistances financières
12. Approbation de la partie des honoraires professionnels de Laboratoire de construction 2000 qui devront être payés par la Ville pour le contrôle de qualité des travaux de reconstruction de l'intersection du chemin des Anglais et de l'autoroute 640 et de réparation de structure
13. Approbation du rapport de la directrice adjointe du Service des ressources humaines du 1^{er} février 2010 concernant des nominations, des embauches et une démission de poste
14. Appui à la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière par l'Association de parents d'enfant trisomique-21 Lanaudière pour l'immeuble situé au 245, chemin des Anglais
15. Approbation du Règlement numéro 30 de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins décrétant des travaux et un emprunt de 4 837 200 \$ relatif à des travaux de réfection de chambres et d'équipements sur les conduites maîtresses de la RAIM
16. Avis de présentation du Règlement numéro 1100-4 modifiant le règlement numéro 1100 décrétant la préparation de plans et devis et la construction d'un aqueduc vers le secteur du lac Samson et un emprunt de 5 228 000 \$ pour en acquitter les coûts, afin d'y modifier les bassins de taxation
17. Approbation du rapport de la directrice adjointe du Service des ressources humaines du 3 février 2010 concernant l'embauche de personnel
18. Dépôt des rapports de la directrice générale adjointe et du directeur général des 4 et 8 février 2010 concernant des contrats qu'ils ont octroyés par délégation en vertu de l'article 4.2 du règlement numéro 1112
19. Paiement des frais d'adhésion de 2 conseillers à la Chambre de commerce de Mascouche
20. Félicitations au Comité de la famille pour l'organisation du Rassemblement hivernal qui a eu lieu au cours de la fin de semaine des 6 et 7 février 2010 et le succès remporté par cet événement

ADOPTÉE

100208-2

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2010 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 25 JANVIER 2010

Il est proposé par monsieur le conseiller Normand Pagé appuyé par monsieur le conseiller Jacques Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 18 janvier 2010 et des séances extraordinaires du 25 janvier 2010 tels que rédigés et présentés.

ADOPTÉE

100208-3

**APPROBATION D'UNE LETTRE D'ENTENTE CONCERNANT
LES SERVICES AUX SINISTRÉS À INTERVENIR ENTRE LA
SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE ET LA VILLE**

CONSIDÉRANT le rapport du 28 janvier 2010 du directeur du Service de la prévention des incendies et coordonnateur des mesures d'urgence;

Il est proposé par madame la conseillère Lise Gagnon
appuyé par madame la conseillère Denise Paquette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1° D'approuver la lettre d'entente concernant les services aux sinistrés à intervenir entre la Société canadienne de la Croix-Rouge et la Ville;

2° D'autoriser le maire et le greffier à signer cette entente d'une durée d'un an à compter de sa signature par les représentants de la Ville, laquelle se renouvellera automatiquement pour une seule période d'une même durée à moins que l'une des parties n'avise l'autre de son intention d'en revoir le contenu dans les 3 mois précédant l'expiration de celle-ci;

3° D'autoriser le trésorier à préparer un chèque de 3 575 \$ à l'ordre de la Société canadienne de la Croix-Rouge représentant la contribution de la Ville pour cette entente d'une durée d'un an;

4° D'annexer, à la présente résolution pour en faire partie intégrante, le certificat de crédits suffisants numéro 2849 émis par le trésorier, imputés au poste budgétaire 02-291-00-495.

ADOPTÉE

100208-4

**ADJUDICATION DU CONTRAT MAS-2009-1596 RELATIF AU
FAUCHAGE DES HAUTES HERBES SUR LES TERRAINS DE LA
VILLE**

ATTENDU QU'une demande de soumissions, par voie d'invitation, a été adressée le 10 décembre 2009 à des entreprises;

CONSIDÉRANT le rapport du 11 janvier 2010 de la directrice adjointe du Service des travaux publics;

Il est proposé par monsieur le conseiller Normand Pagé
appuyé par monsieur le conseiller Jacques Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1° D'adjuger le contrat MAS-2009-1596 relatif au fauchage des hautes herbes sur les terrains de la Ville au plus bas soumissionnaire conforme, Les Paysagistes Marjean inc., pour le prix de 21 672 \$, toutes taxes incluses, et selon les conditions de sa soumission du 5 janvier 2010 et du devis;

2° D'annexer, à la présente résolution pour en faire partie intégrante, le certificat de crédits suffisants numéro 2850 émis par le trésorier, imputés au poste budgétaire 02-320-00-524.

ADOPTÉE

100208-5

ADJUDICATION DU CONTRAT MAS-2009-1595 RELATIF AU FAUCHAGE DES BORDS DE ROUTES

ATTENDU QU'une demande de soumissions, par voie d'invitation, a été adressée le 10 décembre 2010 à des entreprises;

CONSIDÉRANT le rapport du 11 janvier 2010 de la directrice adjointe du Service des travaux publics;

Il est proposé par madame la conseillère Denise Paquette appuyé par madame la conseillère Lise Gagnon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1° D'adjuger le contrat MAS-2009-1595 relatif au fauchage des bords de routes au plus bas soumissionnaire conforme, Les Entreprises N. Théoret inc., pour le prix de 16 497,81 \$, toutes taxes incluses, et selon les conditions de sa soumission du 6 janvier 2010 et du devis;

2° D'annexer, à la présente résolution pour en faire partie intégrante, le certificat de crédits suffisants numéro 2851 émis par le trésorier, imputés au poste budgétaire 02-320-00-521.

ADOPTÉE

100208-6

ADJUDICATION DU CONTRAT MAS-2009-1598 RELATIF AU SCHELLEMENT DE FISSURES SUR DIVERSES RUES

ATTENDU QU'une demande de soumissions, par voie d'invitation, a été adressée le 7 janvier 2010 à des entreprises;

CONSIDÉRANT le rapport du 25 janvier 2010 de la directrice adjointe du Service des travaux publics;

Il est proposé par monsieur le conseiller Normand Pagé appuyé par monsieur le conseiller Donald Mailly

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1° D'adjuger le contrat MAS-2009-1598 relatif au scellement de fissures sur diverses rues au plus bas soumissionnaire conforme, Scellement J.F. inc., pour le prix de 27 654,38 \$, toutes taxes incluses, et selon les conditions de sa soumission du 21 janvier 2010 et du devis;

2° D'annexer, à la présente résolution pour en faire partie intégrante, le certificat de crédits suffisants numéro 2852 émis par le trésorier, imputés au poste budgétaire 02-320-00-521.

ADOPTÉE

100208-7

ADJUDICATION DU CONTRAT MAS-2009-1599 RELATIF À LA FOURNITURE DE SERVICES D'ÉLECTRICIENS SELON DES TAUX HORAIRES

ATTENDU QU'une demande de soumissions, par voie d'invitation, a été adressée le 7 janvier 2010 à des entreprises;

CONSIDÉRANT le rapport du 25 janvier 2010 de la directrice adjointe aux opérations du Service des travaux publics;

Il est proposé par madame la conseillère Denise Paquette appuyé par madame la conseillère Nathalie Filion

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'adjuger le contrat MAS-2009-1599 relatif à la fourniture de services d'électriciens aux 2 plus bas soumissionnaires conformes, JNA Leblanc Électrique inc. et Laurin, Laurin (1991) inc., selon les taux horaires indiqués et montrés en ombragé au tableau annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE

100208-8

ADJUDICATION DU CONTRAT MAS-2009-1600 RELATIF À LA FOURNITURE DE BÉTON BITUMINEUX

ATTENDU QU'une demande de soumissions, par voie d'invitation, a été adressée le 7 janvier 2010 à des entreprises;

CONSIDÉRANT le rapport du 25 janvier 2010 de la directrice adjointe aux opérations du Service des travaux publics;

Il est proposé par monsieur le conseiller Normand Pagé appuyé par madame la conseillère Denise Paquette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1° D'adjuger le contrat MAS-2009-1600 relatif à la fourniture de béton bitumineux au plus bas soumissionnaire conforme, Sintra inc. (Région Lanaudière-Laurentides), pour le prix de 59 682,66 \$, toutes taxes incluses, et selon les conditions de sa soumission du 21 janvier 2010 et du devis;

2° D'annexer, à la présente résolution pour en faire partie intégrante, le certificat de crédits suffisants numéro 2853 émis par le trésorier, imputés au poste budgétaire 02-320-00-625.

ADOPTÉE

100208-9

**AVIS DE PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1152
DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 40 000 \$ POUR PAYER LES
FRAIS DE REFINANCEMENT DE DIVERS RÈGLEMENTS**

Madame la conseillère Lise Gagnon donne avis que le Règlement numéro 1152 décrétant un emprunt de 40 000 \$ pour payer les frais de refinancement de divers règlements sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente.

Madame la conseillère Nathalie Filion déclare son intérêt pécuniaire particulier dans la demande de dérogation mineure portant sur le lot 3 261 917 sis sur l'avenue Normandie et traitée dans le point 100208-10, divulgue la nature générale de son intérêt avant le début des délibérations sur cette question et s'abstient de participer à celles-ci et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cette question.

100208-10

**DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT
NUMÉRO 1103 SUR LE ZONAGE**

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des demandes de dérogation mineure au règlement numéro 1103 sur le zonage mentionnées ci-dessous :

Place des Martinets – Lot 391-294

Demande présentée par le propriétaire de l'immeuble à être érigé sur le lot 391-294, sis sur la place des Martinets et localisé dans la zone RD 529, visant à autoriser l'aménagement de l'aire de stationnement devant le mur latéral du bâtiment donnant sur une rue, contrairement au règlement de zonage 1103 qui prévoit, à l'article 160 que le stationnement est interdit dans la portion de la cour avant délimitée par le prolongement des murs avant et arrière, à l'exception de l'espace devant une porte de garage si la dimension de cette cour mesurée perpendiculairement à la rue est supérieure ou égale à 6 m;

Avenue de Normandie – Lot 3 261 917

Demande présentée par le propriétaire de l'immeuble érigé sur le lot 3 261 917, sis sur l'avenue Normandie et localisé dans la zone RX 443, visant à autoriser des superficies de terrain de 3 570,4 m² et 3 121,6 m², contrairement au règlement de zonage 1103 qui prévoit, aux articles 16 et 33, que la superficie minimale d'un terrain est de 8 000 m²;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié dans le journal le Trait d'Union du 23 janvier 2010 à l'effet que le conseil statuerait sur ces demandes lors de la séance du 8 février 2010;

CONSIDÉRANT les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme formulées dans ses recommandations numéros 09-12-283 et 09-12-305;

CONSIDÉRANT QUE les personnes présentes ont eu l'occasion de se faire entendre sur ces demandes de dérogation mineure;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Picard appuyé par monsieur le conseiller Normand Pagé

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'accorder les dérogations mineures demandées et ci-haut décrites.

ADOPTÉE

100208-11

OCTROI D'AIDE ET D'ASSISTANCES FINANCIÈRES

CONSIDÉRANT la demande du directeur de l'école La Mennais relativement à un soutien financier pour l'organisation des événements La Course Émilie Mondor et le Défi d'Émilie;

CONSIDÉRANT la politique d'assistance financière à la relève;

CONSIDÉRANT le rapport du 3 février 2010 du directeur du Service des loisirs et parcs;

Il est proposé par monsieur le conseiller Donald Mailly appuyé par madame la conseillère Chantal Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1° D'octroyer une aide financière de 1 000 \$ au Comité Émilie Mondor pour les événements suivants : La Course Émilie Mondor le 26 mai 2010 et Le Défi d'Émilie le 10 juin 2010 qui se tiendront au Parc du Grand-Coteau, secteur de l'Étang-du-Grand-Coteau;

2° D'annexer, à la présente résolution pour en faire partie intégrante, le certificat de crédits suffisants numéro 2854 émis par le trésorier, imputés au poste budgétaire 02-110-00-495;

3° D'octroyer une assistance financière de 400 \$ à Sakhri Mohamed Maher pour sa participation au Championnat canadien en natation, du 22 au 25 juillet 2010, à Winnipeg, Manitoba;

4° D'octroyer une assistance financière de 400 \$ à China Jade Poo Odjick pour sa participation au Championnat canadien en Tae Kwon Do, le 16 janvier 2010, à Halifax, Nouvelle-Écosse;

5° D'octroyer une assistance financière de 150 \$ à Gabriel Caron pour sa participation à la 3e Sélection Sénior en Tae Kwon Do, les 26 et 27 mars 2010, à Jonquière;

6° D'octroyer une assistance financière de 150 \$ à Thomas Caron pour sa participation à la 3e Sélection Sénior en Tae Kwon Do, les 26 et 27 mars 2010, à Jonquière;

7° D'octroyer une assistance financière de 375 \$ à Marjory Bastien pour sa participation à l'Excalibur International de gymnastique, du 18 au 22 février 2010, à Virginia Beach en Virginie;

8° D'octroyer une assistance financière de 375 \$ à Léa Mei Chicoine pour sa participation à l'Excalibur International de gymnastique, du 18 au 22 février 2010, à Virginia Beach en Virginie;

9° D'octroyer une assistance financière de 375 \$ à Sandrine Ouellet pour sa participation à l'Excalibur International de gymnastique, du 18 au 22 février 2010, à Virginia Beach en Virginie;

10° D'octroyer une assistance financière de 375 \$ à Alexandra Perrault pour sa participation à l'Excalibur International de gymnastique, du 18 au 22 février 2010, à Virginia Beach en Virginie;

11° D'annexer, à la présente résolution pour en faire partie intégrante, le certificat de crédits suffisants numéro 2854 émis par le trésorier, imputés au poste budgétaire 02-701-50-484.

ADOPTÉE

100208-12

APPROBATION DE LA PARTIE DES HONORAIRES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE DE CONSTRUCTION 2000 QUI DEVRONT ÊTRE PAYÉS PAR LA VILLE POUR LE CONTRÔLE DE QUALITÉ DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE L'INTERSECTION DU CHEMIN DES ANGLAIS ET DE L'AUTOROUTE 640 ET DE RÉPARATION DE STRUCTURE

ATTENDU QU'une demande de prix a été effectuée par le ministère des Transports du Québec pour l'adjudication d'un contrat de services professionnels pour le contrôle de qualité des travaux de reconstruction de l'intersection du chemin des Anglais et de l'autoroute 640 et de réparation de structure;

ATTENDU QUE le ministère a accordé le contrat à la firme Laboratoire de construction 2000;

CONSIDÉRANT la lettre du 2 décembre 2009 de madame Monya Ostiguy de Laboratoire de construction 2000 adressée à monsieur Phakman Phlek, ingénieur de ce ministère, et la recommandation de la directrice générale adjointe contenue dans son rapport du 1^{er} février 2010 d'approuver la partie des honoraires professionnels de Laboratoire de Construction 2000 qui devront être payés par la Ville pour le contrôle de qualité des travaux de reconstruction de l'intersection du chemin des Anglais et de l'autoroute 640 et de réparation de structure au montant de 68 329,78 \$ plus les taxes;

Il est proposé par madame la conseillère Denise Paquette appuyé par madame la conseillère Nathalie Filion

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1° D'approuver la partie des honoraires professionnels de Laboratoire de construction 2000 qui devront être payés par la Ville, référence MLAG-065-054-011, mentionnés dans la lettre précitée du 2 décembre 2009 concernant le contrôle de qualité des travaux de reconstruction de l'intersection du chemin des Anglais et de l'autoroute 640 et de réparation de structure, lesquels seront payés à même les crédits du règlement numéro 1126;

2° D'annexer, à la présente résolution pour en faire partie intégrante, le certificat de crédits suffisants numéro 2855 émis par le trésorier, imputés au poste budgétaire 22-219-01-126.

ADOPTÉE

100208-13

**APPROBATION DU RAPPORT DE LA DIRECTRICE ADJOINTE
DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES DU 1^{ER} FÉVRIER
2010 CONCERNANT DES NOMINATIONS, DES EMBAUCHES
ET UNE DÉMISSION DE POSTE**

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice adjointe du Service des ressources humaines du 1^{er} février 2010 concernant des nominations, des embauches et une démission de poste;

Il est proposé par madame la conseillère Lise Gagnon
appuyé par monsieur le conseiller Normand Pagé

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'approuver le rapport de la directrice adjointe du Service des ressources humaines du 1^{er} février 2010 concernant des nominations, des embauches et une démission de poste.

ADOPTÉE

100208-14

**APPUI À LA DEMANDE DE RECONNAISSANCE AUX FINS
D'EXEMPTION DE TOUTE TAXE FONCIÈRE PAR
L'ASSOCIATION DE PARENTS D'ENFANT TRISOMIQUE-21
LANAUDIÈRE POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 245, CHEMIN DES
ANGLAIS**

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance d'une lettre du 26 janvier 2010 de la secrétaire de la Commission municipale du Québec demandant l'avis du conseil sur la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière qu'elle a reçue le 21 janvier 2010 de l'Association de parents d'enfant trisomique-21 Lanaudière pour l'immeuble situé au 245, chemin des Anglais;

CONSIDÉRANT QUE l'Association de parents d'enfant trisomique-21 Lanaudière utilise l'immeuble situé au 245, chemin des Anglais pour exercer des activités pour venir en aide à des personnes en difficulté;

Il est proposé par madame la conseillère Denise Paquette
appuyé par madame la conseillère Chantal Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'appuyer la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière présentée par l'Association de parents d'enfant trisomique-21 Lanaudière pour l'immeuble situé au 245, chemin des Anglais.

ADOPTÉE

100208-15

APPROBATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 30 DE LA RÉGIE D'AQUEDUC INTERMUNICIPALE DES MOULINS DÉCRÉTANT DES TRAVAUX ET UN EMPRUNT DE 4 837 200 \$ RELATIF À DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE CHAMBRES ET D'ÉQUIPEMENTS SUR LES CONDUITES MAÎTRESSES DE LA RAIM

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance d'une lettre du 25 janvier 2010 du directeur de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins transmettant le Règlement numéro 30 adopté le 19 janvier 2010 par le conseil d'administration de cette régie et décrétant des travaux et un emprunt de 4 837 200 \$ relatif à des travaux de réfection de chambres et d'équipements sur les conduites maîtresses de la RAIM;

Il est proposé par monsieur le conseiller Normand Pagé appuyé par madame la conseillère Denise Paquette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'approuver le Règlement numéro 30 adopté le 19 janvier 2010 par le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins et décrétant des travaux et un emprunt de 4 837 200 \$ relatif à des travaux de réfection de chambres et d'équipements sur les conduites maîtresses de la RAIM.

ADOPTÉE

100208-16

AVIS DE PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1100-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1100 DÉCRÉTANT LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS ET LA CONSTRUCTION D'UN AQUEDUC VERS LE SECTEUR DU LAC SAMSON ET UN EMPRUNT DE 5 228 000 \$ POUR EN ACQUITTER LES COÛTS, AFIN D'Y MODIFIER LES BASSINS DE TAXATION

Monsieur le conseiller Normand Pagé donne avis que le Règlement numéro 1100-4 modifiant le règlement numéro 1100 décrétant la préparation de plans et devis et la construction d'un aqueduc vers le secteur du lac Samson et un emprunt de 5 228 000 \$ pour en acquitter les coûts, afin d'y modifier les bassins de taxation, sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente.

100208-17

APPROBATION DU RAPPORT DE LA DIRECTRICE ADJOINTE DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES DU 3 FÉVRIER 2010 CONCERNANT L'EMBAUCHE DE PERSONNEL

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice adjointe du Service des ressources humaines du 3 février 2010 concernant l'embauche de personnel;

Il est proposé par madame la conseillère Denise Paquette appuyé par monsieur le conseiller Donald Mailly

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'approuver le rapport de la directrice adjointe du Service des ressources humaines du 3 février 2010 concernant l'embauche de personnel.

ADOPTÉE

100208-18

DÉPÔT DES RAPPORTS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES 4 ET 8 FÉVRIER 2010 CONCERNANT DES CONTRATS QU'ILS ONT OCTROYÉS PAR DÉLÉGATION EN VERTU DE L'ARTICLE 4.2 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1112

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des rapports suivants:

1° rapport de la directrice générale adjointe du 4 février 2010 concernant les contrats comportant des dépenses inférieures à 25 000 \$ qu'elle a octroyés par délégation en vertu de l'article 4.2 du règlement numéro 1112 pour la fourniture de services professionnels requis pour la réalisation de travaux ordonnés par règlement;

2° rapport de la directrice générale adjointe du 4 février 2010 concernant les contrats comportant des dépenses inférieures à 25 000 \$ qu'elle a octroyés par délégation en vertu de l'article 4.2 du règlement numéro 1112 pour la fourniture de services professionnels requis pour la réalisation de travaux qui ont fait l'objet d'un protocole d'entente entre la Ville et un promoteur;

3° rapport du directeur général du 8 février 2010 concernant les contrats comportant des dépenses inférieures à 50 000 \$ qu'il a octroyés par délégation en vertu de l'article 4.2 du règlement précité pour la promotion du projet immobilier Les Cours de l'Étang;

Il est proposé par madame la conseillère Lise Gagnon appuyé par monsieur le conseiller Donald Mailly

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

De prendre acte de ces rapports.

ADOPTÉE

100208-19

PAIEMENT DES FRAIS D'ADHÉSION DE 2 CONSEILLERS À LA CHAMBRE DE COMMERCE DE MASCOUCHE

Il est proposé par monsieur le conseiller Donald Mailly appuyé par madame la conseillère Lise Gagnon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1° D'autoriser le paiement des frais d'adhésion au montant de 112,88 \$, taxes comprises, des conseillers Nathalie Fillion et Sylvain Picard comme membres de la Chambre de commerce de Mascouche auprès de laquelle ils représenteront la Ville;

2° D'annexer, à la présente résolution pour en faire partie intégrante, le certificat de crédits suffisants numéro 2855-B émis par le trésorier, imputés au poste budgétaire 02-110-00-311.

ADOPTÉE

100208-20

FÉLICITATIONS AU COMITÉ DE LA FAMILLE POUR L'ORGANISATION DU RASSEMBLEMENT HIVERNAL QUI A EU LIEU AU COURS DE LA FIN DE SEMAINE DES 6 ET 7 FÉVRIER 2010 ET LE SUCCÈS REMPORTE PAR CET ÉVÉNEMENT

IL ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

De féliciter le Comité de la famille pour l'organisation du Rassemblement hivernal qui a eu lieu au cours de la fin de semaine des 6 et 7 février 2010 et le succès remporté par cet événement.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

19 h 50 à 20 h 34

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

Conformément au calendrier des séances du conseil pour l'année 2010 adopté par la résolution 091123-13, la prochaine séance ordinaire du conseil sera tenue le 8 mars 2010 à compter de 19 h 30.

100208-19

LEVÉE DE LA SÉANCE

ÉTANT 20 h 35

Il est proposé par monsieur le conseiller Normand Pagé appuyé par madame la conseillère Denise Paquette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

De lever la présente séance.

ADOPTÉE

Richard Marcotte, maire

Yvan Laberge, greffier et directeur
des services juridiques